

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 22 mai 2007

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme TENENBAUM, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT, Mme LE GRAND, Mme MAILLOT, M. PERRON, Mme ROLLIN, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS,

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), M. GOBILLOT (représenté par Mme TOLLOT), Mme REVEL (représentée par Mme LE GRAND),

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) M. BARRON,

Membre(s) absent(s) : (1) M. GARRIGUES

Date de convocation : 15 mai 2007

Délibération n° : 24-2007

Objet : Centre Social de Fontaine d'Ouche – Tarifs de location de salles

Depuis le 1er avril 2007, le CCAS assure la gestion du Centre Social Fontaine d'Ouche.

Le Centre Social met des locaux à disposition des associations afin qu'elles puissent y tenir leurs réunions et/ou y exercer leurs activités.

Il est proposé, pour le Centre Social de Fontaine d'Ouche, de retenir les tarifs appliqués pour l'occupation des salles au Centre Social Balzac, à savoir :

- Petite salle 20 € la demi journée
- Grande salle 39 € la demi journée (occupation ponctuelle)
- Grande salle 30 € la demi journée (occupation hebdomadaire)

Au Centre Social Balzac, certaines associations qui demandent à utiliser des salles au Centre Social, et qui par ailleurs lors de fêtes de quartier offrent gratuitement une prestation, un concert, un spectacle, sont exonérées du paiement des redevances énoncées ci-dessus.

Il est proposé d'appliquer le même principe pour le Centre Social Fontaine d'Ouche.

Le Conseil d'Administration :

- approuve le montant des redevances ci-dessus pour la mise à disposition aux associations de locaux au Centre Social Fontaine d'Ouche,
- autorise le Président ou la Vice-Présidente à signer les conventions entre les associations et le CCAS,
- décide la mise en place d'une régie de recettes pour encaisser le paiement de ces redevances et une régie de menues dépenses.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

DIS : 1

DRH : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,




Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE 23 MAI 2007

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 5 JUIN 2007

